

#Marches #Attaque

Réunion visioconférence le 22 avril 2021 –

APF France handicap 31 et Conseil Départemental 31 Où en est-on aujourd'hui des transports routiers publics en Haute-Garonne ?

Le groupe Accessibilité de la délégation départementale de Haute-Garonne d'APF France handicap a publié en juin 2019 les résultats de l'enquête sur les transports en commun et les PMR¹ en Haute-Garonne (pour télécharger les [Résultats de l'enquête accessibilité des transports en Haute-Garonne - Délégation APF de Haute-Garonne \(31\)](#)). A l'issue de ce long travail d'enquête, nous avons entrepris de travailler avec les différentes autorités de mobilité (AOM) afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité de service. C'est ainsi que nous avons eu une réunion en novembre 2019 avec les élu.e.s et agents du département afin de partager cet état des lieux et établir ensemble une liste de points à améliorer. A l'issue de cette réunion nous avons convenu de nous retrouver dans un an pour faire le point d'avancement sur ces sujets. En 2020, l'arrivée du virus de la Covid-19 avec la crise sanitaire que nous vivons encore aujourd'hui, a quelque peu perturbé les agendas.

C'est dans la continuité de ce travail entrepris en 2019 qu'une réunion d'avancement en visioconférence s'est tenue dans la matinée du 22 avril 2021. Autour de la table par écrans interposés étaient présents :

- les élu.e.s départementaux : Line Malric, Alain Gabrieli, Camille Pouponneau, Arnaud Simion ;
- les agents de la collectivité : Florence Saint-Paul, Didier Dubrana et David Mabru ;
- et pour APF France handicap : Sonia Lavenir, Marie-Charlotte Faucher et Claire Richard.

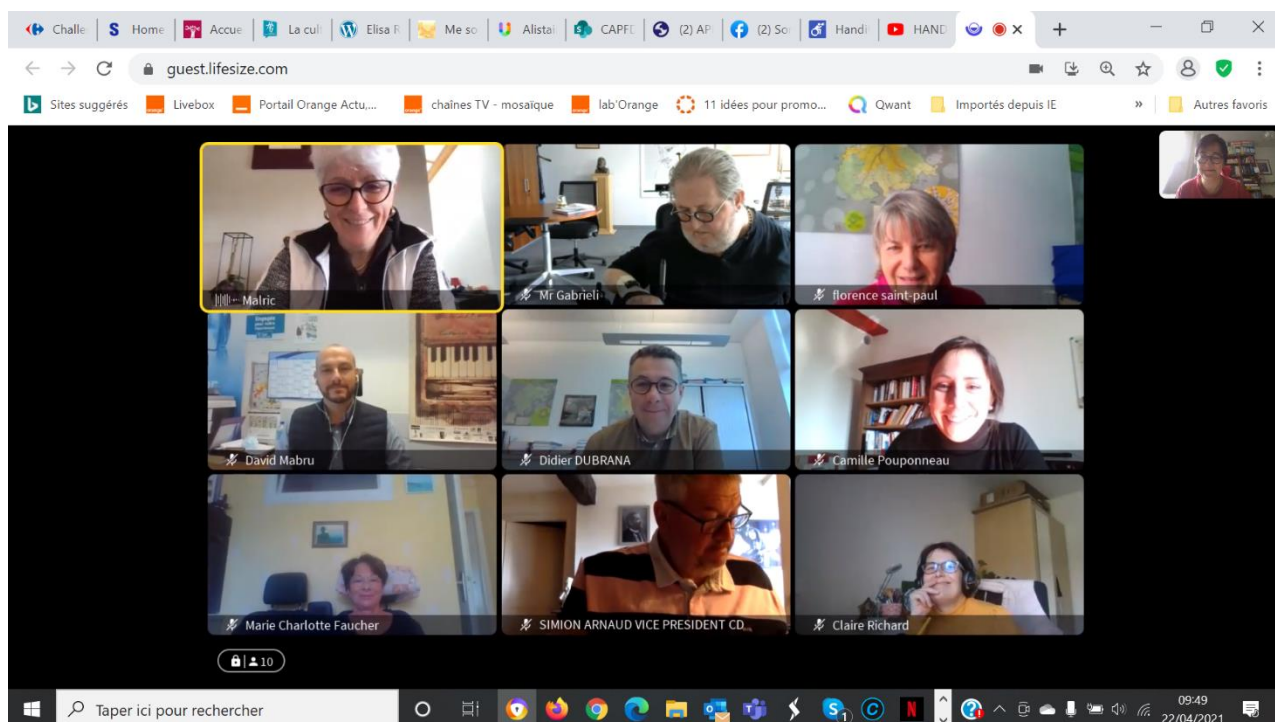


Photo-souvenir de la visio-conférence du 22 avril 2021

¹ PMR : personne à mobilité réduite

Nous avons ainsi pu faire le point sur le degré d'avancement des sujets identifiés en 2019.

APF Fh31 - A la suite du constat que nous avons fait de la mauvaise connaissance du réseau par les usagers et de la défaillance des supports de communication pour les personnes à mobilité réduite, avez-vous amélioré l'accessibilité des supports de communication, la recherche et l'accès à l'information ainsi que la lisibilité de l'offre de service ?

CD31 – Sur cette thématique les deux principales avancées que nous avons mises en œuvre c'est la disponibilité de toutes les fiches horaires au format accessible HTML et un dispositif d'information par SMS en cas de perturbation sur le réseau. L'utilisateur d'une ligne doit au préalable s'inscrire auprès de l'exploitant de cette ligne pour recevoir les SMS d'alerte.

*APF Fh31 – Et au niveau du **calculateur d'itinéraire**, lorsque l'on est PMR est-ce que l'on peut filtrer sur l'accessibilité des itinéraires proposés ? Car c'est fastidieux de devoir télécharger les fiches horaires pour les étudier en détail et connaître les arrêts accessibles des lignes.*

CD31 – Malheureusement non pas encore à ce jour. Actuellement, notre site internet est en cours d'amélioration pour faciliter la lisibilité de l'offre de service aux usagers. Même si nous disposons de toutes les informations sur le niveau d'accessibilité du réseau pour alimenter le calculateur d'itinéraire, nous ne pouvons pas encore le faire. En effet, notre calculateur d'itinéraire est intégré dans celui de la Région (réseau liO) qui pour l'instant techniquement ne permet pas encore d'agrèger les informations en provenance de notre système et de celui de Tisséo.

*APF Fh31 - Lorsque sur un territoire il n'existe aucun transport en commun, avez-vous pu favoriser une coopération entre les communautés de communes afin de réaliser **des liaisons inter-communautés et ainsi éviter la rupture dans la chaîne de déplacement** ?*

Sur cette question nous n'avons pas eu de réponse.

*APF Fh31 – Au sujet de **l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)** quel en est le niveau d'avancement aujourd'hui ?*

CD31 – L'ensemble du matériel roulant sur le réseau est accessible. Depuis le début du programme, il y a eu 133 arrêts mis en accessibilité ce qui représente en moyenne 26 arrêts par an et ce malgré la multitude de maîtrises d'ouvrage en fonction des territoires (département, EPCI², commune). Dans ce chiffre, il n'y a pas les arrêts de maîtrise d'ouvrage Tisséo pour Toulouse Métropole. En ce qui concerne les arrêts sous maîtrise d'ouvrage du Département, il y en a eu 66 mis en accessibilité, ce qui représente 64 % d'avancement, auquel ont été ajoutés 18 autres arrêts qui n'avaient pas été identifiés lors de l'audit de mars 2019. Il reste encore 36 arrêts sous maîtrise d'ouvrage du Département à traiter en fonction des possibilités techniques.

Les conducteurs ont été formés aux handicaps et aux besoins spécifiques associés.

Il a été aussi mis en place, conformément à la réglementation, une **procédure de signalement d'obstacle à l'accessibilité pour les PMR**. Le formulaire est disponible sur le site internet du réseau liO Arc-en-Ciel.

La gare routière de Toulouse est en cours de travaux de mise en accessibilité. Le Département propose d'organiser une visite de chantier avec les associations représentatives de PSH³.

Le service de substitution Autonobus fonctionne pour les arrêts en ITA⁴ et les arrêts non accessibles.

² EPCI : établissement public de coopération intercommunale

³ PSH : personne en situation de handicap

⁴ ITA : impossibilité technique avérée

*APF Fh31 – Nous regrettons que le **service Autonobus** ne soit pas un service en porte à porte car s'il n'y a pas de voirie accessible pour se rendre jusqu'à l'arrêt inaccessible pour prendre l'Autonobus ça réduit de fait le nombre d'utilisateurs de ce service.*

CD31 – Notre service de substitution Autonobus va au-delà du périmètre prévu par l'obligation légale qui limite la substitution aux seuls arrêts en ITA, il dessert tous les arrêts inaccessibles, pas seulement les arrêts prioritaires inaccessibles. Cela illustre notre politique volontariste. Néanmoins, les contraintes logistiques pour organiser ce service de substitution obligent les usagers à s'inscrire au préalable au service, tout en satisfaisant aux critères d'éligibilité et ensuite de réserver son transport au plus tard à J-1. Toujours dans le cadre de notre politique volontariste, nous mettons aussi en accessibilité les aires de covoiturage alors que ce n'est pas une obligation réglementaire.

En marge de la spécificité des transports départementaux, a été évoquée la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap, dans le cadre de l'offre générale des transports en commun. Pour certains, lorsque les transports en commun sont considérés comme totalement accessibles, il faut éviter tout autre type de transport spécifique en parallèle. Les transports adaptés devraient être réservés uniquement aux personnes très lourdement handicapées qui sont dans l'incapacité de prendre les transports « classiques ». Cependant, nous avons rappelé que ce point soulevé lors de notre enquête montrait que pour une part non négligeable des répondants, compte tenu de leurs spécificités (contraintes liées à leur handicap), ils pouvaient avoir besoin malgré tout de transports adaptés afin d'éviter les nombreuses incivilités, les bousculades et risques de chute, les ruptures de charge, les ruptures de cheminement, de la fatigue supplémentaire. Pour nous, l'inclusion c'est une société qui permet une juste compensation de nos handicaps afin d'avoir la même équité d'accès aux droits fondamentaux et à une vie pleinement citoyenne.

Une petite heure ça passe beaucoup trop vite pour pouvoir aborder tous les sujets en matière de transport.

Nous pouvons effectivement saluer l'écoute, la transparence et le travail de co-construction que nous avons pu mener avec les élus départementaux de la mandature actuelle. Ce qui est sûr, c'est que le groupe Accessibilité d'APF France handicap de Haute-Garonne continuera son travail de fond pour faire progresser l'accessibilité et la qualité d'usage pour toutes et tous, et cela quels que soient les résultats des prochaines élections départementales et régionales.

Sonia LAVENIR
Représentante départementale
APF France handicap Haute-Garonne

